

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 174

Rubrik: Saint-Gall

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pes suisses ayant atteint un format idéal seront en mesure d'installer des unités de production à l'extérieur de nos frontières nationales (...).

Face à cette évolution, les dirigeants syndicaux forment le souhait que l'horlogerie « se montre digne vis-à-vis des travailleurs » et des revendications concernant une information plus rapide, la participation aux décisions. Se satisfont-ils d'une telle attitude ou se réservent-ils d'autres moyens d'action ?

SAINT-GALL

Majorité absolue au PCD

Les électeurs diront le 23 avril si un canton suisse accordera la majorité absolue à un parti tant au législatif qu'à l'exécutif. Saint-Gall, qui fut longtemps un fief radical, a, en effet, accordé une légère majorité au Grand Conseil au parti chrétien-démocrate qui, en recueillant le 46,2 % des suffrages, a fait élire 92 des 180 députés. Il revendique maintenant la majorité au Conseil d'Etat. Le parti socialiste reconnaît cette revendication et portera sur sa liste son candidat, quatre candidats chrétiens-démocrates et deux des trois candidats radicaux. Les listes chrétiennes-démocrates et socialistes seront semblables. Les radicaux portent en liste trois des leurs, trois des quatre chrétiens-démocrates et le candidat socialiste. Enfin l'Alliance des indépendants porte en liste trois chrétiens-démocrates, deux radicaux et un socialiste, en laissant le septième ligne libre.

L'Union des chrétiens-démocrates et des socialistes vaincra-t-elle ? Arithmétiquement c'est possible et l'élection du socialiste Mathias Eggenberger au Conseil des Etats a été due, l'automne dernier, à la bienveillante neutralité des chrétiens-démocrates.

En revanche, il faut s'étonner de ce que le parti saint-gallois pousse le respect de la proportionnelle, louable en soi, jusqu'à porter les candidats d'autres partis sur sa propre liste. Où est l'indépendance ?

VAUD

La musique à l'école : ça bouge ?

Un peu partout en Suisse, depuis quelques années, se dessine un mouvement en faveur du développement de l'enseignement de la musique, parente pauvre parmi les branches d'études, dont la valeur de formation de l'individu n'est cependant plus contestée.

Quelques signes : en 1968, le conseiller national argovien Lang lance un postulat demandant que la musique puisse être branche de maturité en option avec le dessin. M. Tschudi fait alors effectuer une enquête auprès des directeurs et des professeurs des gymnases et hautes écoles suisses.

En juin 1970 se crée un Comité suisse pour le renouveau de la musique à l'école, qui adresse une requête à la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique et se met au travail pour élaborer un programme d'enseignement.

Actuellement, la commission fédérale de maturité étudie la possibilité de reconnaître la musique comme branche de maturité.

En Suisse romande aussi, ici et là, on requiert et on expérimente. Dans le canton de Vaud, à fin mai 1971, le groupe des maîtres de musique de la Société vaudoise des maîtres secondaires présente au DIP un mémoire : « La Musique à l'Ecole ». Puis, quelques semaines plus tard, le même département reçoit, accompagnée de nombreuses signatures dont la plupart sont de poids, la requête du groupe Action pour le renouveau de la musique à l'école.

Mais déjà dans les écoles on est au travail. A Genève, c'est sous l'égide du DIP : en 1970 est créée une section artistique, au Collège Voltaire, qui délivre une maturité donnant accès à l'Université dans les limites de l'ordonnance fédérale sur la maturité. Dans le canton de Vaud, de façon marginale, on expérimente. Quelques exemples (à nos lecteurs de nous en fournir d'autres) : au

niveau primaire, innovations à Renens; au Collège de Bellevaux à Lausanne, des maîtres « mordus » ouvrent à leurs élèves le monde sonore et les familiarisent avec quelques instruments. A Lausanne encore, au Collège secondaire de l'Elysée, depuis le printemps 69, l'expérience-pilote offre en dehors des branches au programme des cours à option; l'objectif prioritaire est la promotion de la musique (groupe vocal très actif, construction d'un orgue, petite classe d'orgue, fabrication d'épinettes, de flûtes, possibilité pour un certain nombre d'élèves d'être libérés un après-midi par semaine pour étudier leur instrument et, dès ce printemps, deux groupes nouveaux : jazz et musique de chambre). Et encore, au Collège secondaire lausannois de Béthusy et à celui de Vevey, la musique est également à l'honneur dans le cadre des loisirs organisés par l'école.

Déception à Rolle

Il se passe donc quelque chose. Aussi, grande fut la déception des intéressés vaudois quand ils apprirent à fin 1971 qu'à Rolle, zone-pilote, les responsables de la réforme n'envisageaient aucune expérience dans ce domaine, puisque ne serait consacrée à la musique qu'une période par semaine (en tout soixante minutes à partager entre un musicien non professionnel et le maître de classe) ce qui représente un recul par rapport à ce qui existe actuellement à l'âge correspondant (deux heures).

Alors ? Les enquêtes, requêtes, mémoires, des pets dans l'eau du Léman vaudois ? Demeurent les initiatives d'hommes dévoués et dynamiques. Mais il faut que leurs recherches puissent être généralisées; et puis, c'est dès l'école enfantine, à l'âge où la sensibilité se forme, où l'intérêt s'éveille, que la question de l'éducation musicale se pose. Puisque l'expérience ne semble pas devoir se faire à Rolle, souhaitons qu'elle se fasse ailleurs, que les départements cantonaux, les communes aussi fassent que ça bouge vraiment.